



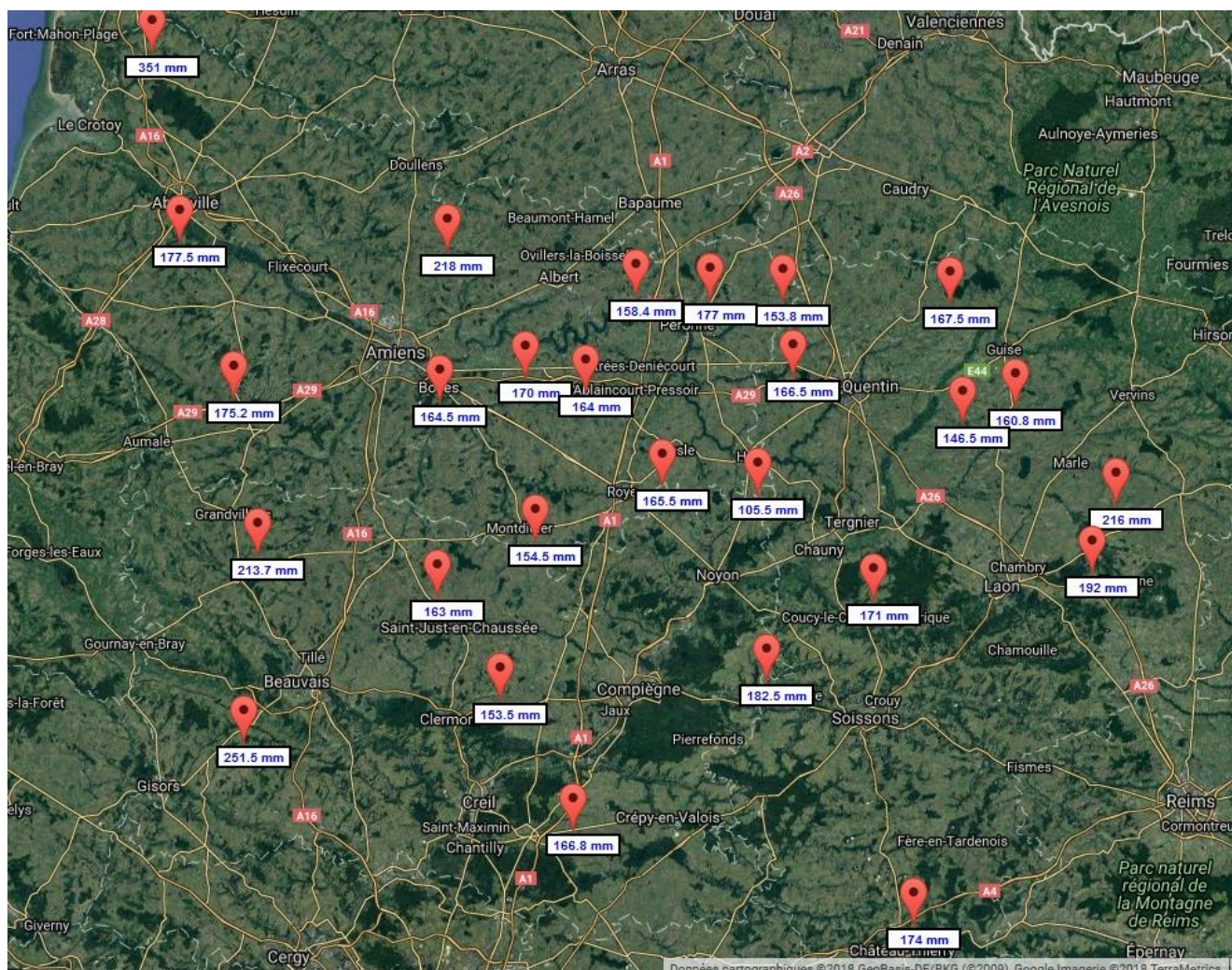
L'ESSENTIEL

1. Le point sur la pluviométrie hivernale
2. Etat des cultures et perspectives de désherbage
3. Reliquat sortie hiver
4. PCAE : un prochain appel à projet courant février

Observations et conseils

1. Point sur la pluviométrie: Où est mon bateau ?

Depuis le 1^{er} décembre, la pluie n'a cessé de tomber en Picardie. Les cumuls vont de 150 mm à 350 mm. Cette eau en abondance est accompagnée d'une douceur exceptionnelle près de 3 °C supérieur à la normale et d'un ensoleillement très limité.



Quelles sont les conséquences de cette abondance de douceur et d'eau ?

Les conséquences les plus visibles sont les inondations et les crues. Mais en sol profond, cette pluie permet de remplir la réserve utile. Dans les sols plus superficiels à faible réserve utile, la

pluie abondante contribue à recharger les nappes phréatiques ce qui est intéressant. En effet, l'automne et l'hiver de l'an dernier n'avaient pas permis cette recharge essentielle.

L'eau et les températures douces entraînent le réveil de la végétation ainsi qu'une minéralisation de la matière organique du sol. Ainsi, on peut craindre le lessivage sur les sols retournés ou peu couverts. Pour ceux qui n'auraient pas encore pratiqué le labour d'hiver, ne vous précipitez pas car les conséquences pourraient être importantes. En effet, en sol gorgé d'eau une semelle de labour se forme très rapidement et se maintient plusieurs années voire décennies.

Mélanie CAMGRAND

2. Le point en culture et perspectives de désherbage



Les céréales d'hiver semées début novembre sont globalement au stade 3 feuilles. La qualité des levées est bien meilleure qu'à l'automne précédent. La meilleure faculté germinative a permis de limiter les pertes dans un lit de semence pourtant fréquemment saturé en eau.

Sur notre essai implanté le 8 novembre dans l'Oise, le taux de pertes est de l'ordre de 25 % sensiblement moins élevé qu'en année normale. Pour les protéagineux, les pertes sont encore plus réduites (< 10 %). Les pois et féveroles semés à cette même période sont également à 3 feuilles. Les associations céréales protéagineux d'hiver sont donc plutôt bien parties.

A la faveur du temps très doux, les adventices ont également sorti leurs premières feuilles (présence de vulpins à 2 feuilles, dicotylédones au stade cotylédons-1ères feuilles). Théoriquement ce serait le moment opportun pour un 1^{er} passage de désherbage mécanique mais la météo actuelle ne permet pas de rentrer dans les parcelles.

Sur les sols les plus filtrants, dès qu'une accalmie permet de ressuyer le sol, pensez à faire un premier passage avant que les plantes ne soient trop développées. Pour ne pas être trop agressif avec la herse étrille, limitez votre vitesse à 5 km/h maximum.



Dans les sols limoneux, la battance est déjà importante. Seule la houe rotative permettra d'écroûter le sol pour engager ultérieurement la suite des interventions avec la herse étrille. Le passage de la houe rotative peut s'envisager avec un niveau d'humidité du sol sensiblement plus élevé que pour la herse étrille.

Photo : Variétés de triticales semées le 8 novembre – la Neuville Garnier (60)

Mélanie CAMGRAND – Gilles SALITOT

Zoom sur le gaillet gratteron

Le gaillet est présent dans tous les types de sols et principalement dans les sols bien pourvus en azote dont il est un bio-indicateur. Il se développe principalement à l'automne-hiver et ses graines ont une durée de vie moyenne de 3 à 4 ans.

Les principaux inconvénients de cette adventice s'expriment à maturité. En effet, elle peut faire verser la céréale en s'appuyant dessus et ses graines un peu « grasses » humidifient la récolte.



Comment gérer cette adventice ?

- Limiter les apports d'azote.
- L'alternance labour/non-labour est un bon moyen de gestion du gaillet dont 100% des graines meurt au bout de 4 ans si elles sont enfouies à 5 cm.
- La rotation longue qui alterne cultures de printemps et d'automne
- Enfin, le désherbage mécanique aura un effet sur la plantule et la plante entière car les tiges sont assez faciles à arracher et se cassent au niveau du collet.

Mélanie CAMGRAND

Informations

3. Reliquat sortie hiver et exigences de la Directive Nitrates

Nous sommes toujours dans le 6^{ème} programme d'actions de la directive nitrates. Les règles s'appliquent jusqu'à la parution du prochain programme d'actions régional Hauts-de-France attendu mi-2018. Que dit ce programme ? « **Toute personne exploitant plus de 3 ha en zone vulnérable doit réaliser obligatoirement une mesure de reliquat sortie d'hiver** sur l'une des trois cultures principales exploitée en zone vulnérable. Dans les situations où cette analyse ne se justifie pas (100 % herbe) cette analyse peut être remplacée par une analyse du taux de matière organique ou une analyse d'herbe pour les prairies ». Par ailleurs, tout agriculteur exploitant une parcelle située au sein d'une **ZAR (zone d'action renforcée)** est tenu de réaliser **une mesure de reliquat sortie hiver pour chacune des 3 cultures principales dans la ZAR**. Cela concerne 11 captages dans l'Oise avec des teneurs en nitrates élevées dont Saint Just en Chaussée, Wavignies, Francastel, Auger Saint Vincent ...), deux captages dans la Somme et 11 captages dans l'Aisne.

Compte tenu de l'hiver pluvieux, on privilégie les mesures sur des parcelles avec des précédents légumineuses ou avec apports organiques récents, car leur variabilité a davantage de chance d'être élevée. Nous savons également que l'appréciation de la disponibilité en azote est importante dans les situations où l'on envisage des associations de culture.

Gilles SALITOT

4. Appel à projet PCAE : dépôt des dossiers à partir du 20 février

Bonne nouvelle, le nouvel appel à projet PCAE est sur les rails. Bien que les précisions manquent encore sur ses modalités précises de mise en œuvre, les bases restent les mêmes. Si la sélection des dossiers risque de se durcir encore, les producteurs bio profitent toujours d'une prime au niveau de la grille de sélection et seront probablement acceptés.

Pour le matériel de désherbage alternatif (mécanique, thermique..), le montant éligible reste à 40 000 €, financé à 35-40% en bio.

Procurez-vous dès maintenant des devis (2 par matériel).

Rappel : ne pas engager l'acquisition du matériel avant d'avoir reçu l'accusé de réception (adressé dans les deux mois suite au dépôt de la demande).

Rapprochez-vous de votre conseiller pour plus d'informations et obtenir le cas échéant, les formulaires à remplir pour effectuer une demande.

Pierre MENU



La deuxième partie du compte rendu des essais 2017 vient de sortir ! Vous la trouverez en pièce attachée à cet info bio.

Au sommaire de ce compte rendu :

- **les essais lentilles de printemps** (variétés, densité, comparaison semence de ferme ou certifiée, comparaison semis cameline en surface ou en profondeur, association de la lentille avec le quinoa, moha ou millet)
- **essai pois de casserie associé,**
- **essai densité de quinoa,**
- **et les essais variétés de maïs grain +** synthèse régionale maïs 2017.

Conseil collectif rédigé le 30 janvier 2018, valable pour les Hauts-de-France

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « agriculture biologique » des Chambres d'agriculture de Hauts-de-France : Sébastien Juliac, Christelle Récopé (élevage), Mélanie Camgrand,, Pierre Menu et Gilles Salitot (cultures) – En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette.
CA de l'Aisne, 1 rue René Blondelle – 02007 Laon - CA de l'Oise, rue frère Gagne BP 40463 – 60021 Beauvais - CA de la Somme – 19 bis rue Alexandre Dumas – 80096 Amiens
Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site www.chambres-agriculture-picardie.fr
Coordination et renseignements : Gilles Salitot – Tél. 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@agri60.fr
Action réalisée avec l'appui financier du ministère en charge de l'agriculture – CAS DAR –Reproduction interdite N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80)
"Programmes, tarifs et conditions générales de nos stages de formation disponibles sur demande". OPE COS ENR 6 15 12 13